****

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

**Remises Solvabilité II**

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

**Expression des énumérations**

**dans les instances XBRL et précisions sur les règles de remise**

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

Juillet 2015

**Constat sur l’utilisation des énumérations**

Le traitement des instances XBRL reçues par l’ACPR dans le cadre de l’exercice 2015 à la collecte préparatoire Solvabilité II, a mis en évidence un problème d’expression des valeurs d’énumérations dans certaines instances.

Une énumération est un ensemble de valeurs qui peuvent être prises par une donnée, par exemple « Vie » (*Life*) et « Non-Vie » (Non-Life). En XML, le codage utilisé par XBRL, ces valeurs sont codées sous la forme de QName (Qualified Names ou noms qualifiés). Un QName contient deux données, l’espace de nommage (*Name Space*) et la valeur. Dans les taxonomies AEAPP, le nom de ce type d’élément commence par « e » (*Enumeration*).

Prenons pour exemple, la valeur d’énumération transmise dans l’élément XML ei1070 – Fonds tenus en unité de compte ou indexés (*Held in unit linked and index linked funds*). Cette donnée apparait dans l’onglet « met MD » (Métriques Modérement Dimensionnelle) du dictionnaire DPM (SOL2 DPM Dictionary.xlsx) :



La liste de valeur correspond à la hiérarchie 4 du domaine LB (*Line of business*) qui est associée, par construction, à l’espace de nommage http://eiopa.europa.eu/xbrl/s2c/dict/dom/LB qui a pour préfixe canonique (défini dans la taxonomie) s2c\_LB.



Selon l’onglet « LB » du même document, cette hiérarchie comprend les libellés, en anglais : « Total/NA », « Unit-linked or index-linked  » et « Neither unit-linked nor index-linked », codés, respectivement x0, x119 et x91.

Cependant le document Règles de remise de l’AEAPP pour les remises préparatoires (à l’adresse <https://dev.eiopa.europa.eu/Taxonomy/Preparatory/Common/EIOPA%20SII%20Preparatory%20Filing%20Rules.pdf> ) précise, page 17, que la valeur « Total/NA » ne doit pas être rapportée.

Donc, si un élément ei1070 doit être remis :

1. L’espace de nommage http://eiopa.europa.eu/xbrl/s2c/dict/dom/LB doit être défini dans l’élément xbrli:xbrl et associé à son préfixe canonique « LB », par exemple :
<xbrli :xbrl … xmlns:s2c\_LB=<http://eiopa.europa.eu/xbrl/s2c/dict/dom/LB> ….>
2. Le texte « s2c\_LB:x119 » ou « s2c\_LB:x91 » doit être utilisé, par exemple
<s2\_md:e1070 contextRef="c51">s2c\_LB :x91</ s2\_md:e1070>
3. Toute autre codification sera incorrecte.

La spécification Extensible Enumerations, mise en œuvre dans la taxonomie, permet de vérifier la codification des données remises. Cette spécification définit les modalités de vérifications des QNames par rapport aux valeurs autorisées. Cependant les moteurs de validation utilisés par l’ACPR / Banque de France n’ont pas mis en œuvre cette spécification avant le 25 juin 2015.

Vous trouverez ci-dessous quelques exemples qui sont incorrects et doivent être rejetés :

* Utilisation d’un nom fantaisiste :

‘S2\_EUR’ au lieu de ‘s2c\_CU:EUR’

* Oubli de l’utilisation du préfixe de l’espace de nommage :
	+ Error     [enumie:InvalidFactValue] The value 'K' of the item 's2md\_met:ei1658' is invalid. One of { s2c\_NC:x0, s2c\_NC:A, s2c\_NC:A01,..., s2c\_NC:K,…, s2c\_NC:T9820, s2c\_NC:U, s2c\_NC:U99, s2c\_NC:U990, s2c\_NC:U9900 } can be specified.

La valeur **K** est permise, mais le préfixe par défaut n’est pas associé à l’espace de nommage http://eiopa.europa.eu/xbrl/s2c/dict/dom/NC, une valeur correcte serait **s2c\_NC:K**, avec déclaration, dans l’élément xbrli:xbrl du préfixe xmlns:s2c\_NC=http://eiopa.europa.eu/xbrl/s2c/dict/dom/NC

* Utilisation du premier membre de la hiérarchie définie dans l’énumération :
	+ Error     [enumie:InvalidFactValue] The value 's2c\_PU:x0' of the item 's2md\_met:ei1309' is invalid. One of { s2c\_PU:x16, s2c\_PU:x28, s2c\_PU:x31, s2c\_PU:x29, s2c\_PU:x30 } can be specified.

En effet, sans utilisation de l’attribut [**@headUsable**](http://www.xbrl.org/Specification/ext-enumeration/REC-2014-10-29/ext-enumeration-REC-2014-10-29.html#term-domain-head) à **true** lors de la définition de l’énumération (ce n’est jamais le cas dans la taxonomie EIOPA), le premier élément de la hiérarchie désigné par @domain ne peut pas être utilisé.

               **Taxonomie** :

                <xs:element enum:domain="s2c\_PU:x0"

        enum:linkrole="<http://eiopa.europa.eu/xbrl/s2c/role/dict/dom/PU/3>"

        id="s2md\_ei1309" model:creationDate="2014-07-07"

        model:domain="s2c\_exp:PU"

        model:hierarchy="<http://eiopa.europa.eu/xbrl/s2c/role/dict/dom/PU/3>"

        name="ei1309" nillable="true" substitutionGroup="xbrli:item"

        type="enum:enumerationItemType" xbrli:periodType="instant"/>

**DPM** : (onglet met MD, à mettre en lien avec l’onglet du domaine concerné)

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Label | Name | Owner | Data type | Domain | Hierarchy | Member | Period type |
| Metric: Participation (Solo) | ei1309 | s2md | enum:enumerationItemType | PU | 3 | Total/NA (s2c\_PU:x0) | instant |

**Règles à respecter**

L’AEAPP demande des données correctes. Ces données doivent respecter :

1. Les validations et contrôles inclus dans les taxonomies (sauf les contrôles indiqués comme « désactivés » par l’AEAPP) ;
2. Les règles de remise définies par l’AEAPP dans son document « EIOPA XBRL Filing Rules for Preparatory Phase Reporting », publiées sur leur site à l’adresse: <https://eiopa.europa.eu/regulation-supervision/insurance/reporting-format> , notamment les règles de codification des entités et des produits financiers qui ne sont pas toujours respectées.
3. Toutes les règles incluses dans les réglementations, même si elles ne sont pas explicitement contrôlées.

Tout manquement à ces règles pourra conduire à une demande de resoumission.

L’ACPR / Banque de France a édicté ses propres règles, publiées sur le site e-SURFI (<https://esurfi-assurance.banque-france.fr/uploads/tx_bdftechnicalinfos/R%C3%A8gles_de_remise_XBRL_ACPR_R1_0_4.pdf>),

qui sont parfois plus restrictives que celles de l’EIOPA :

2.14 : L’AEAPP ne fait pas mention de l’interdiction des segments dans les contextes (sauf celui des indicateurs de remise – *filing indicators*) contrairement aux règles de remise ACPR (et EBA).

2.15 : L’ACPR précise qu’un contexte ne peut utiliser que des éléments explicitMember et typedMember. L’AEAPP n’en parle pas.

2.20 : L’ACPR préconise de toujours préciser le @xml :lang, quand l’AEAPP indique qu’il est possible de l’utiliser.

 Une règle AEAPP est plus restrictive que sa correspondante ACPR, elle doit être appliquée (la règle ACPR sera mise à jour prochainement) :

2.7 : L’AEAPP interdit les contextes inutilisés, alors que l’ACPR les déconseille

L’ACPR a édicté des règles qui lui sont spécifiques :

2.100 : Les déclarations d’espace de nommage doivent être utilisées

Il est inutile de définir des espaces de nommages inutilisés.

Tous  les espaces de nommage définis dans l’instance  (attributs  xmlns)  doivent  être utilisés dans l’instance.

2.101 : Les  attributs @id doivent  être  utilisés  et  devraient  être  courts. Des  attributs @id peuvent  être  utilisés  dans  les  balises  de  début  des  faits  pour  être référencés par des notes de bas de page (footnotes). Il est inutile et pénalisant de définir des attributs @id non utilisés. Il est recommandé, pour des raisons de performance, d’utiliser des valeurs d’attribut @id courtes.

2.102 : Un seul préfixe doit être associé à un espace de nommage (règle ACPR / Banque de France)

Il  est interdit de  définir  simultanément (c’est-à-dire dans  la  balise  de  début  du  même élément) plusieurs  préfixes à un espace de nommage. Cette  situation peut conduire à des rejets. Un seul préfixe (y compris le préfixe par défaut) doit être associé simultanément à un espace de nommage.

3.101 : Taille limite des éléments footnotes (règle ACPR / Banque de France)

Les notes  de  bas  de  page (footnotes) XBRL sont utilisées pour  associer  des  explications  à certains faits. La  taille  des  éléments footnotes ne doit pas dépasser 32 000 caractères (limite pour l’affichage des notes dans Microsoft Excel).